

Date de la convocation : 19 Juin 2019

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VING SIX JUIN DEUX MIL DIX NEUF, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Vincent FOURNERET - Tony GUERY — Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND — Gérard BARTHELEMY - Jocelyne VIET – Paul-Marie CACHEUX - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – Pascale YVIN – David JACQUET - Pascal ORGEREAU — Isabelle PLANTE – Michel LEBRETON – Karine LEROY –

ÉTAIENT EXCUSES : Jean-Marie RADOTIN (pouvoir à Tony GUERY) - Emmanuelle LEGRAS

Secrétaire de Séance : Pascale YVIN

* *
*

(06/2019-35) - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA MANDATURE 2020-2026

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Cette disposition permet de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé. Les populations à prendre en compte sont les populations municipales établies par l'INSEE et en vigueur en 2019.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

VU le VII de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 6 juin 2019 proposant une répartition sur les bases d'un « accord local » ;

APPROUVE la composition suivante du conseil communautaire pour la mandature 2020-2026 :

Baugé en Anjou	14
Beaufort en Anjou	8
Les Bois d'Anjou	3
Mazé-Milon	7
La Ménittré	3
Noyant Villages	7
La Pellerine	1
Effectif total :	43

(06/2019-35) – APPROBATION DES MARCHES « TRAVAUX DE VOIRIE 2019 »

Le Conseil Municipal,

Vu l'appel à concurrence lancé le 23 Mai 2019

considérant le rapport d'analyse des offres

DECIDE, à l'unanimité, de confier les travaux du programme 2019 « voirie » à l'entreprise LUC DURAND pour un montant de base de 41 318,60 € H.T. auquel s'ajoutent les options telles que définies dans le cahier des charges, le tout dans la limite des crédits budgétaires de 61 992,60 € H.T. soit 74 391,12 € TTC
AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant

(06/2019-36) - FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2019-2020

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

VU le code des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29

Vu la proposition du Comité restaurant scolaire du 4 Juin dernier visant à augmenter les tarifs selon l'évolution de l'indice INSEE – consommation ensemble des ménages -

CONSIDERANT la valeur de l'indice INSEE – valeur Avril 2019 – soit 104.26

DECIDENT de retenir la proposition du Comité Restaurant scolaire et d'appliquer une augmentation de 0,05 € au tarif actuellement en vigueur pour chaque profil de facturation, et ce à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Mode d'Inscription	TARIFS 2018/2019		Proposition TARIFS 2019/2020	
	commune	hors commune	Commune	hors commune
Annuelle	3,35 euros	3,50 euros	3,40 euros	3,55 euros
Trimestrielle	3,45 euros	3,65 euros	3,50 euros	3,70 euros
Non inscrit	5,35 euros	5,65 euros	5,40 euros	5,70 euros
Tarif adulte	5,35 euros	5,65 euros	5,40 euros	5,70 euros
PAI/annuel	2,25 euros	2,35 euros	2,30 euros	2,40 euros
PAI/Trimestriel	2,35 euros	2,45 euros	2,40 euros	2,50 euros

06/2019-37) – RESEAU MEDIATHEQUE - PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Afin de favoriser le maintien sur l'ensemble du territoire départemental d'une offre de lecture publique de qualité, le Département met à disposition des communes nouvelles ou des membres d'un réseau de bibliothèques répondant aux conditions fixées par délibération du Conseil départemental, certains services gérés par sa bibliothèque départementale, Le BiblioPôle.

Notre réseau de bibliothèque répondant aux critères d'éligibilité, le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention à passer avec le BiblioPôle et autorise le Maire à la signer.

Dans le cadre de cette convention, le Département s'engage, afin de contribuer à la mise en place sur le réseau d'une offre documentaire de qualité à :

- la mise à disposition gratuite du réseau de collections de documents imprimés et audiovisuels.
- la mise en place une desserte annuelle par le bibliobus dans chacune des 2 bibliothèques.
- l'accès aux appels à projets culturels impulsés par Le BiblioPôle,
- la participation à l'enrichissement, à la circulation et à la valorisation du fonds thématiques soit le Pole ressource contes et littérature orale pour la bibliothèque de Beaufort-en-Anjou
- la mise à disposition d'une offre numérique,

- la mise à disposition d'une offre culturelle : outils d'animation (expositions, valises thématiques, malles d'animation), appels à projets "culturels" impulsés par Le BiblioPôle
- l'accompagnement financier de projets culturels impulsés par le réseau
- la mise à disposition d'une offre de formations et d'ingénierie pour les professionnels et bénévoles.

(06/2019-38) – RESEAU BIBLIOTHEQUE – MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE EN PARTENARIAT AVEC LA POSTE

La bibliothèque de Beaufort-en-Anjou fonctionne en réseau avec la médiathèque LirenLoire de La Ménitré depuis le 1^{er} février 2018. Ce partenariat s'appuie sur un catalogue commun des documents consultable en ligne. Il permet aux lecteurs des deux communes ayant souscrits une adhésion au réseau de pouvoir emprunter des documents dans les deux bibliothèques. Jusqu'à aujourd'hui, les lecteurs devaient venir chercher et ramener leurs documents dans la bibliothèque propriétaire du document. Cela représentait un frein pour certains lecteurs en particulier de Beaufort.

la décision a été prise de mettre en place une navette entre la bibliothèque de Beaufort-en-Anjou et La Ménitré (dans les 2 sens) tous les 15 jours moyennant un tarif de 207,48€ TTC à partager entre les deux communes.

Vu l'avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 24 avril 2019,

Considérant l'intérêt de mettre en place pour les habitants ce nouveau service de navettes entre bibliothèques

le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention à passer avec La Poste et autorise le Maire à la signer.

(06/2019-39) – INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu la fermeture de la Trésorerie de Beaufort en Anjou au 31 décembre 2018 et du rattachement de la Commune de LA MENITRE à la trésorerie de Baugé en Anjou à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu le changement du comptable du trésor,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le concours du nouveau receveur municipal, Denis TRILLOT, pour assurer des prestations de conseil,
- lui accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % calculée selon les bases en vigueur.

(06/2019-40) – EVOLUTION DU PERIMETRE TERRITORIAL ET REFORMES STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIEML)

Le SIEML sollicite les communes adhérentes pour délibérer

- sur une double réforme des statuts du syndicat
- sur la modification de son périmètre

La double réforme vise

- à doter, avec effet immédiat, le syndicat d'une compétence optionnelle supplémentaire en matière de production et de distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable et à l'habiliter à intervenir dans les services accessoires suivants : étude assistance et accompagnement technique, mise en œuvre et exploitation de solutions informatiques ; réaliser des études de systèmes communicants ; réaliser et exploiter des installations de production et de distribution de chaleur renouvelable

- à adapter, avec effet différé en Mars 2020, la gouvernance du syndicat pour prendre en compte les évolutions territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- . d'approuver l'adhésion au SIEMML de la commune nouvelle d'INGRANDES-LE FRESNE-SUR-LOIRE pour l'intégralité de son territoire,
- . d'approuver le retrait du SIEMML la commune nouvelle des VALLONS-DE-L'ERDRE,
- . d'approuver la réforme statutaire du SIEMML à effet immédiat,
- . d'approuver la réforme statutaire du SIEMML à effet différé au 30 mars 2020 ;

(06/2019-41) – POLE ENFANCE –ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LE LOT N° 6

Le Conseil Municipal délibère de nouveau quant à l'attribution du lot n° 6 « Plomberie – sanitaires – VMC - du marché pôle enfance, suite à une erreur contenue dans le rapport d'analyse des offres.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 15 Mars 2019

Vu l'ouverture des plis en date du 15 Avril 2019

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **d'attribuer** le marché public relatif aux travaux de restructuration du pôle enfance - **LOT N° 6 ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE - (CLIMATISATION)** à **SARL ATESA** pour un montant de **8 927.50 € H.T.** avec une option validée de 4 407,96 € H.T.
- **d'appliquer** le taux d'honoraires sur le montant de base forfaitaire du marché, soit 89 000 € H.T., sans majoration.
- **d'autoriser** le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre du présent marché.

(06/2019-42) - POLE ENFANCE –DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE REGIONAL

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat de Territoire Régional sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES

- Travaux de bâtiments	90 900
- Honoraires 8 900	
- Contrôle technique + mission SPS	3 445
- Aménagement de cour	14 160
- jeux extérieurs (structures)	18 340

TOTAL DES DEPENSES 135 745

RECETTES

- Subvention DETR	12 000
- CAF	38 187
- CTR sollicitée	33 936
- Autofinancement	51 622
TOTAL DES RECETTES	135 745



Le Maire,

Jackie PASSET

